

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Parcelle A89 sur la commune principale de l'AIOT Route de la Tour de Salvagny 69570 DARDILLY.

La référence de votre dossier est A-3-Q6TSG0FCW et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/06/2023 à 10h33 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83537248300023**

Organisme : **TERRA INNOVA**

Fonction : **Responsable Développement Secteur Est**

Personne morale

N° SIRET **33482239200026**

Raison sociale **STE RIVIERE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 CHEMIN DU BOIS DE LA GRANGE

69380 LOZANNE

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Gérant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Parcelle A89**

Description des activités :

L'objectif de l'activité exercée sur ce site sera de réaliser une régénération terres inertes et non polluées issues de chantiers de BTP situés à proximité de la parcelle pour permettre de produire une terre végétale conforme à la norme Support de Culture NF U44-551. Cette régénération sera réalisée sur une parcelle située en zone agricole et dont l'horizon de surface sera préalablement décapé dans le but de le préserver, mis en andains en bordure de parcelle, et enrichi au travers du semis de plantes herbacées. Les volumes de terres à régénérer seront disposés en andains sur la longueur de la parcelle, en adoptant une approche paysagère de sorte à intégrer le projet de régénération selon l'environnement du site (riverains, souhait commune, etc.). Le site sera clôturé au moyen d'un portail disposé en bordure de parcelle. L'activité comprendra travaux mécaniques de régénération réalisés au moyen d'engins de travaux publics et/ou agricoles ainsi que des études agronomiques de suivi comprenant apports d'intrants (amendement, correcteur granulométrique, etc.) et interventions pour suivi de l'évolution (prélèvements, observations, semis). Les terres excavées constitueront ainsi les matières premières d'un mélange auquel sera notamment rajouté un amendement organique en faible proportion. La démarche mise en œuvre permet de favoriser les circuits courts dans une logique d'économie circulaire, réduire l'empreinte carbone des projets et préserver les surfaces agricoles dans un contexte d'artificialisation des sols de plus en plus prégnant. La terre végétale ainsi produite sera mise à disposition d'opérations d'aménagement sur la commune de Dardilly ou à proximité, et dépendra des besoins identifiés lors de la production du substrat. Après évacuation de l'ensemble des volumes de substrat fertile produit, le site sera remis en état au travers du renappage de l'horizon de surface, notamment enrichi en matière organique, sur l'ensemble de la surface de la parcelle agricole.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Route de la Tour de Salvagny

69570 DARDILLY

X : 834250

Y : 6526238

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-1-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes	175 kW	D	Intervention très ponctuelle des engins. Machine la plus puissante : crible mobile (100 kW). Il interviendra au maximum via 2-3 interventions par an avec un pelle de 15T (75 kW)
2517	2517-2	Station de transit de produits minéraux autres	Superficie de l'aire de transit 5300 m ²	D	Surface de la parcelle : 5 300 m ² Dépôt de terres organo-minérales régénérées

2171	2171	Dépôts de fumiers, engrais et supports de culture	Volume du dépôt 1500 m3	D	en merlons sur site le temps de formation du complexe argilo- humique (dépôt de terre végétale)
------	------	---	----------------------------	---	--

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Aucun déchet ni résidu issu de l'exploitation La terre végétale produite sera vendue et dirigée vers des opérations à proximité et selon les besoins identifiés

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Extincteurs à disposition lors des opérations sur site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs à disposition lors des opérations sur site : cas d'incendie machine étant le seul risque identifié

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_RIVIERE_DeclarationICPE_Signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan situation Cadastre_MAJ.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan d'ensemble MAJ.pdf